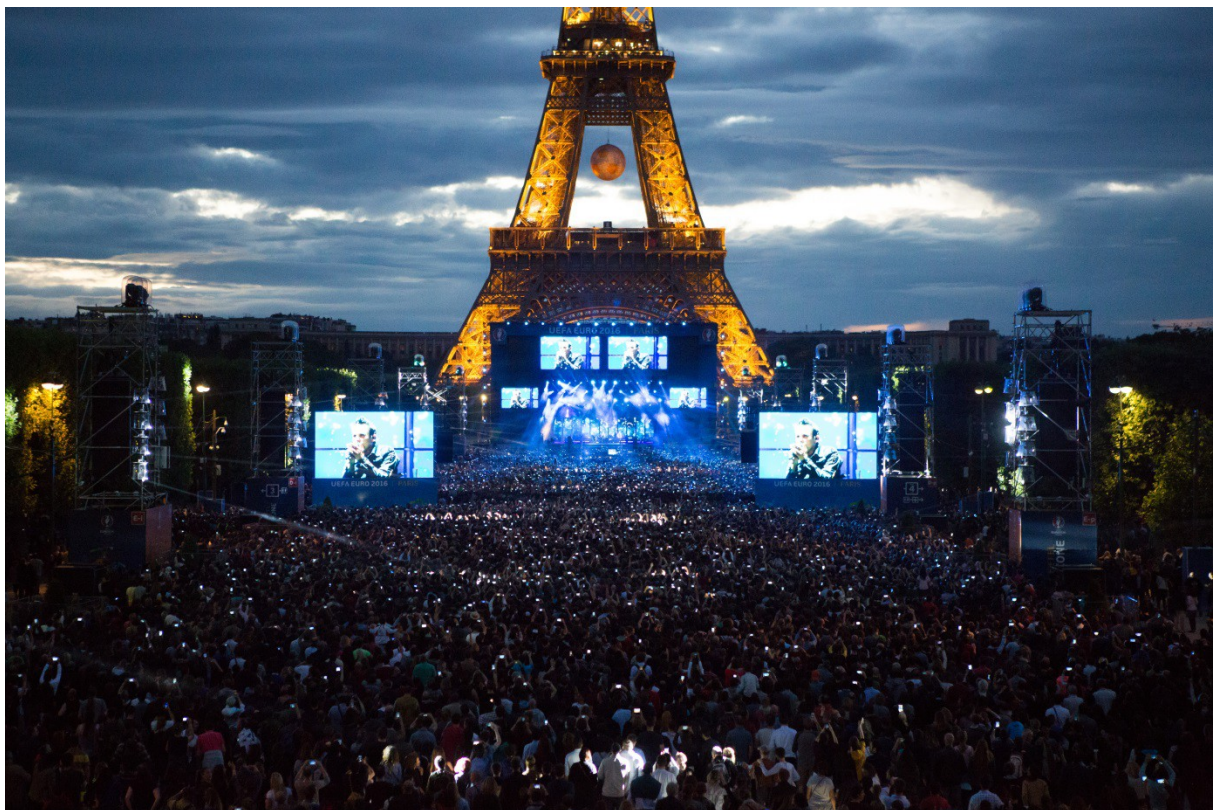


# **BILAN DES ACTIONS CONCERNANT LA POLITIQUE DE LA NUIT**

Année 2016



## SOMMAIRE

### LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE NOCTURNE 4

#### De nouveaux espaces pour les nuits à Paris 4

Les appels à projets urbains innovants.....4

L'ouverture estivale 24h/24 des parcs et jardins.....5

L'étude sur les pôles de flux nocturnes.....5

Le référentiel « Nuit et aménagement urbain ».....6

#### La formation des professionnels de la nuit 6

Le guide Internet pour les professionnels de la Nuit.....6

Le dispositif de formation inter-secteur des métiers de la nuit.....6

La structuration des cafés-culture.....7

Le label de qualité des établissements de nuit.....7

#### Les mobilités nocturnes 8

Améliorer les transports en commun la nuit.....8

Le flyer « le dernier métro vient de passer... quelles solutions pour rentrer » ?.....8

Le dispositif d'information sur la mobilité dans les établissements de nuit.....8

#### Les conditions de vie des travailleurs de nuit 9

La participation au Plan Régional Santé au Travail.....9

La garde des enfants en horaire tardif.....9

#### Le diagnostic croisé des nuits parisiennes 9

La cartographie des nuits parisiennes.....9

### LA RÉGULATION DE LA VIE NOCTURNE 10

#### La concertation locale 10

Le réseau des élus référent Nuit et les commissions locales de concertation.....10

Le dispositif de mesure des nuisances sonores.....11

Les chartes locales d'usage de la rue.....11

Les commissions de régulation des débits de boissons.....12

#### La sensibilisation des noctambules aux bonnes pratiques festives 12

Les campagnes de sensibilisation des noctambules.....12

Le dispositif des Pierrots de la Nuit.....12

Le dispositif Fêtez Clairs.....13

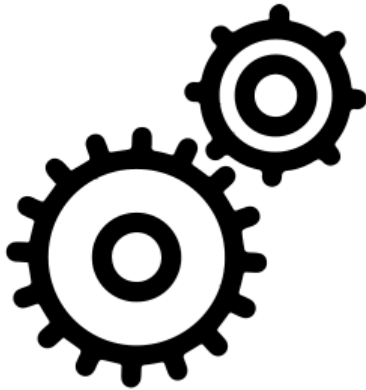
Le projet Com2Party et la campagne CelebrateSafe.....13

Qualifier les acteurs jeunesse sur les conduites à risques.....13

La prévention de l'alcoolisation massive.....14

La mission de service civique « les volontaires des nuits parisiennes ».....14

<b>La prévention des discriminations</b>	<b>14</b>
La brochure « Prends soin de tes potes ».....	14
La campagne de prévention des discriminations dans les établissements de nuit.....	14
L’accessibilité des établissements de nuit.....	15
L’événement « A Nous la Nuit ! ».....	15
<b>La lutte contre les incivilités</b>	<b>16</b>
Les Brigades de lutte contre les incivilités.....	16
<b>La prévention de la concentration des débits de boissons</b>	<b>16</b>
Les zones protégées de transfert et de translation de licence IV de débits de boissons.....	16
<b>LA PROMOTION DE LA VIE NOCTURNE</b>	<b>17</b>
La promotion via les outils de communication de la Ville.....	17
La promotion touristique des nuits parisiennes.....	17
Paris Capitale des Cabarets.....	18
La vidéo « les nuits parisiennes ».....	18
L’expérimentation d’un Pass Nuit à la Paris ElectronicWeek (PEW).....	18
La communication du Conseil de la Nuit.....	19
La rencontre européenne sur la vie nocturne.....	19
<b>LA PARTICIPATION À LA POLITIQUE DE LA VIE NOCTURNE</b>	<b>20</b>
Les groupes de travail du Conseil de la Nuit.....	20
Le comité des noctambules.....	20
Le Manifeste parisien sur la vie nocturne.....	20



## LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE NOCTURNE

### DE NOUVEAUX ESPACES POUR LES NUITS À PARIS

Action	Les appels à projets urbains innovants
Description	<p>La Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris lancent des appels à projets urbains innovants (APUI) afin d'optimiser l'exploitation des sites disponibles. Dans ce cadre, les propositions d'activités nocturnes sont encouragées et les professionnels de la nuit sollicités.</p> <p>L'appel à projets « Réinventer Paris » (clôturé) : <a href="http://www.reinventer.paris/">http://www.reinventer.paris/</a></p> <p>L'appel à idées sur le devenir des pavillons et lieux d'exception de la ville de Paris (clôturé) : <a href="https://lc.cx/o9od">https://lc.cx/o9od</a></p> <p>L'appel à projets « Réinventer la Seine » en partenariat avec HAROPA - Ports de Paris, les communes du Havre et de Rouen, concernant les sites disponibles sur les berges de la Seine (clôturé) : <a href="http://www.reinventerlaseine.fr/">http://www.reinventerlaseine.fr/</a></p> <p>L'appel à projets « Inventons la Métropole » : proposition de 61 sites dont 28 au niveau des futures gares du Grand Paris Express et 5 à Paris. La Caisse des Dépôts propose de soutenir les « petits » porteurs de projets avec une enveloppe de 100 millions d'euros. <a href="http://www.inventonslametropolegrandparis.fr/">http://www.inventonslametropolegrandparis.fr/</a></p> <p>Portail d'information et de concertation sur les projets urbains en cours de la Ville de Paris : <a href="http://www.imaginons.paris/">http://www.imaginons.paris/</a></p> <p>Afin de faciliter l'identification par les acteurs des sites proposés dans le cadre des différents appels à projets urbains innovants, la Ville de Paris a mis en ligne une carte interactive qui rassemble l'ensemble de ces sites. <a href="http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/projets-urbains-et-architecturaux/carte-des-projets-urbains-et-architecturaux-4111">http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/projets-urbains-et-architecturaux/carte-des-projets-urbains-et-architecturaux-4111</a></p>
Pilotage	Ville de Paris, Métropole du Grand Paris
Calendrier	<p>Octobre 2016 : clôture de l'APUI « Réinventer la Seine »</p> <p>Inventons la Métropole : Les porteurs de projets doivent présenter leurs propositions en janvier 2017. Une présélection de 3 candidats par site sera faite pour approfondir les dossiers. Les lauréats de la phase 1 seront annoncés en septembre 2017. La sélection finale aura lieu en juin 2017.</p>

<b>Action</b>	<b>L'ouverture estivale 24h/24 des parcs et jardins</b>
<b>Description</b>	<p>L'ouverture estivale 24h/24 des parcs et jardins a pour objectif de diversifier l'offre d'activités nocturnes. Suite à une première expérimentation en 2015, l'ouverture nocturne estivale des parcs et jardins s'est déroulée en 2016 en deux périodes : les week-ends de mai jusqu'à fin juin puis toute la semaine jusqu'au 3 septembre. Les parcs et jardins concernés étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Square Louis XIII (4ème)</li> <li>Jardin des Grands Explorateurs (6ème)</li> <li>Parc Kellermann (13ème)</li> <li>Parc Montsouris (14ème)</li> <li>Parc André Citroën (15ème)</li> <li>Pelouses d'Auteuil (16ème) - pendant la trêve estivale des courses hippiques</li> <li>Parc Martin Luther King (17ème)</li> <li>Parc des Buttes Chaumont (19ème)</li> <li>Square Séverine (20ème)</li> </ul> <p>Les chiffres consolidés de fréquentation, estimés entre 150000 et 200000 visites pour l'ensemble des sites, témoignent de l'important succès de cette mesure auprès des parisiens. Les conditions de sécurité et de propreté ont été globalement satisfaisantes au sein des différents jardins, notamment après le réajustement du dispositif de collecte des déchets et de nettoyage des sites les plus fréquentés. Quelques dégradations ont pu être constatées dans certains jardins sans pour autant se différencier d'événements qui auraient pu survenir en journée. Les principales incivilités constatées ont été des nuisances sonores, notamment en deuxième partie de soirée, quand le public familial laisse la place à un public plus jeune et plus festif.</p> <p>Des problématiques spécifiques à certains jardins ont par ailleurs pu être identifiées. Ainsi, l'occupation du belvédère du parc Martin Luther King a engendré des nuisances sonores amplifiées par un phénomène de réverbération du bruit. Une problématique d'intrusions répétées de scooters a été relevée au sein du parc Montsouris.</p> <p>Pour les prochaines éditions, une attention particulière pourrait cependant être portée à l'amélioration du tri sélectif dans les parcs et jardins.</p>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Calendrier</b>	Pour l'année 2016, l'ouverture nocturne des espaces verts s'est concentrée, d'abord les week-ends de mai jusqu'à fin juin, puis toute la semaine jusqu'au 3 septembre. Reconduction prévue en 2017.

<b>Action</b>	<b>L'étude sur les pôles de flux nocturnes</b>
<b>Description</b>	Le Lab'Urba de l'Université de Paris Est Créteil a réalisé un <b>état des lieux des pôles nocturnes</b> . Il s'agissait d'étudier les phénomènes de polarités liés à la mobilité nocturne (pôles Noctilien) ou aux activités festives (Champs-Élysées par exemple). L'objectif était d'établir un diagnostic transversal des besoins et des services disponibles afin d'orienter l'action publique vers les zones à forte fréquentation nocturne.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris, Lab'Urba
<b>Calendrier</b>	Décembre 2016 : remise du rapport final

<b>Action</b>	<b>Le référentiel « Nuit et aménagement urbain »</b>
<b>Description</b>	<p>La Ville de Paris souhaite que soit mieux pris en compte les usages nocturnes lors des grands chantiers d'aménagement urbain comme dans le cadre du projet « Réinventons nos places » : <a href="http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/projets-urbains-et-architecturaux/reinventons-nos-places-2540">http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/projets-urbains-et-architecturaux/reinventons-nos-places-2540</a></p> <p>Un projet de référentiel « vie nocturne et aménagement urbain » à destination des aménageurs sera donc proposé à la rédaction avec les membres du Conseil de la Nuit.</p>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	APUR, Tempo Territorial, Forum Français pour la Sécurité Urbaine
<b>Calendrier</b>	Décembre 2016 : Echange sur ce thème dans le cadre de l'assemblée plénière 2017 : Rédaction du référentiel

## LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA NUIT

<b>Action</b>	<b>Le guide Internet pour les professionnels de la Nuit</b>
<b>Description</b>	<p>Exploiter un bar ou une discothèque, organiser un événement festif requiert un haut niveau de qualification. Les responsabilités sont importantes et multiples au sein d'un système réglementaire complexe. Pour répondre à cette situation, des groupes de travail thématiques ont fait émerger le besoin de faciliter l'orientation des professionnels de la nuit vers les organisations professionnelles, services institutionnels et associations spécialisées.</p> <p>Un groupe action dédié a proposé, élaboré et mis en œuvre un guide Internet à destination des professionnels de la nuit qui est aujourd'hui accessible dans l'espace professionnel du site paris.fr : <a href="http://www.paris.fr/professionnelsdelanuit">www.paris.fr/professionnelsdelanuit</a>.</p>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris (groupe action dédié)
<b>Partenaires</b>	Organisations professionnelles (CSCAD, SNEG & Co, Réseau MAP, Technopol, Collectif Culture Bar Bars) associations de médiation (AMUON)
<b>Calendrier</b>	2016 : Mise en ligne en octobre 2016

<b>Action</b>	<b>Le dispositif de formation inter-secteur des métiers de la nuit</b>
<b>Description</b>	<p>Les groupes de travail du Conseil de la Nuit ont fait remonter le besoin de renforcer la qualification des professionnels des milieux festifs (responsables, barmen, agents de sécurité...), en particulier sur les questions relatives à la gestion des conduites à risques et des situations de conflits ainsi qu'à la lutte contre les discriminations et les nuisances sonores. Pour répondre à ce besoin, la Ville de Paris a initié une démarche afin de mettre en œuvre un dispositif de formation inter-secteur des métiers de la nuit.</p> <p>Les principales étapes de la démarche :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablir un diagnostic des besoins de compétences et un état des lieux des dispositifs de formation existants ;</li> <li>2. Elaborer une offre de formation pour l'inter-secteur « nuit », ajustée aux besoins des acteurs ;</li> <li>3. Concevoir un plan de financement du dispositif ;</li> <li>4. Réaliser un appel d'offre auprès des prestataires ;</li> <li>5. Promouvoir l'offre de formation.</li> </ol>
<b>Pilotage</b>	Préfecture de Région Paris Ile-de-France : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi 75 (DIRRECTE)

<b>Partenaires</b>	Ville de Paris, Conseil Régional, Préfecture de Police, organisations professionnelles, organismes paritaires collecteurs agréés, associations de prévention, de médiation et de lutte contre les discriminations
<b>Calendrier</b>	2016-2017 : Mise en œuvre du diagnostic 2017-2018 : Elaboration de l'offre de formation et du plan de financement 2018 : Mise en œuvre des formations et promotion

<b>Action</b>	<b>La structuration des cafés-culture</b>
<b>Description</b>	<p>En 2016, la Ville de Paris a attribué une subvention au Collectif Culture Bar Bars afin de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la structuration des cafés-cultures à Paris ;</li> <li>- la représentation des cafés-cultures au sein des politiques de régulation de la vie nocturne par la participation à des actions de médiation entre les riverains et les exploitants de bars de différents quartiers de la capitale, aux commissions de concertation organisées par les mairies d'arrondissement et aux groupes de travail du Conseil de la Nuit et du Conseil de la Musique ;</li> <li>- l'accompagnement de ses adhérents (individuel ou collectif) en proposant des fiches techniques, des formations afin de les sensibiliser aux différents aspects de l'organisation de concerts dans les cafés cultures et aux problématiques liées à la vie nocturne : gestion des conduites à risques, conflits de voisinage, lutte contre les discriminations ;</li> <li>- la sensibilisation de la clientèle aux bonnes pratiques festives en partenariat avec les associations de prévention, de médiation et de lutte contre les discriminations impliquées dans le Conseil de la Nuit.</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	Collectif Culture Bar Bars
<b>Partenaire</b>	Ville de Paris
<b>Calendrier</b>	2016-2017

<b>Action</b>	<b>Le label de qualité des établissements de nuit</b>
<b>Description</b>	<p>Il existe une multiplicité de chartes pour encadrer la vie festive à Paris. Mais ces outils, de par leur nombre et leurs spécialisations, sont peu connus du public et n'atteignent pas leur objectif de valorisation et de promotion des bonnes pratiques des établissements. Par ailleurs, la promotion et l'évaluation de ces chartes et labels nécessitent d'importantes ressources humaines qu'il conviendrait de mutualiser.</p> <p>Parallèlement, la Ville de Paris incite à la mise en place d'un dispositif de formation inter-secteur des métiers de la nuit qui pourrait être valorisé par une stratégie de labellisation.</p> <p>L'objectif serait donc de créer un label commun multi-thématique fondé sur la qualité afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ renforcer la professionnalisation des acteurs et la visibilité des bonnes pratiques mises en œuvre par les établissements</li> <li>▪ mutualiser la promotion, le suivi et l'évaluation des chartes et labels</li> <li>▪ promouvoir la qualité de la vie festive parisienne à l'international</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	Organisations professionnelles des établissements de nuit, associations de prévention, de médiation et de lutte contre les discriminations
<b>Calendrier</b>	En réflexion

## LES MOBILITÉS NOCTURNES

<b>Action</b>	<b>Améliorer les transports en commun la nuit</b>
<b>Description</b>	Afin d'améliorer l'offre de transports en commun la nuit, la Ville de Paris promeut l'extension des horaires du métro le week-end et le renforcement des Noctilien en matière de parcours et de fréquence.
<b>Pilotage</b>	STIF
<b>Partenaires</b>	Conseil Régional Ile-de-France, Ville de Paris, RATP, SNCF
<b>Calendrier</b>	Octobre 2016 : Publication de l'étude sur les transports en commun la nuit en Ile-de-France

<b>Action</b>	<b>Le flyer « le dernier métro vient de passer... quelles solutions pour rentrer » ?</b>
<b>Description</b>	Le groupe de travail « mobilités nocturnes » avait identifié le besoin de mieux informer les noctambules sur l'offre de transport la nuit. L'association Wimoov a proposé la réalisation d'un flyer présentant l'offre de transport et associant des messages de prévention. Ce flyer est diffusé dans les établissements via les associations. Télécharger le flyer <a href="#">ICI</a> .
<b>Pilotage</b>	Wimoov (subvention de la Ville de Paris)
<b>Partenaires</b>	Ville de Paris, dispositif Fêtez Clairs et AMUON pour la diffusion
<b>Calendrier</b>	2016 : Livré en octobre 2016. Diffusion en cours.

<b>Action</b>	<b>Le dispositif d'information sur la mobilité dans les établissements de nuit</b>
<b>Description</b>	<p>Le groupe de travail « Mobilités nocturnes » a proposé de mettre en place des points d'information sur la mobilité dans les établissements de nuit parisiens afin de favoriser une meilleure appropriation des offres de transports nocturnes par les clients, ce qui permettra de réduire les accidents et nuisances à la sortie des établissements. Pour ce faire, l'association Wimoov a réalisé en 2016 une étude préalable, puis en 2017 la Ville de Paris a attribué une subvention à l'association pour expérimenter le dispositif.</p> <p>Concrètement, un outil d'information adapté aux situations locales des établissements sera installé dans dix établissements partenaires à Paris. Il s'agit notamment de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. réaliser un diagnostic mobilité personnalisé pour chaque établissement partenaire afin d'identifier l'offre de transport accessible dans son environnement ;</li> <li>2. créer un référentiel mobilité sous forme d'affiche présentant l'offre de transport disponible aux clients des établissements partenaires ainsi que des conseils de prévention ;</li> <li>3. former le personnel des établissements partenaires afin qu'il s'approprie l'outil ainsi que le discours de prévention associé.</li> </ol>
<b>Pilotage</b>	Wimoov
<b>Partenaires</b>	Ville de Paris, dispositif Fêtez Clairs, organisations professionnelles des établissements de nuit
<b>Calendrier</b>	2016 : étude préalable 2017 : expérimentation du dispositif dans 10 établissements de nuit parisiens



## LES CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS DE NUIT

<b>Action</b>	<b>La participation au Plan Régional Santé au Travail</b>
<b>Description</b>	Suite aux échanges au sein de groupe Commerce et Travail la nuit, la Ville de Paris va participer à l'élaboration du prochain <b>Plan régional santé ou travail</b> piloté par la Préfecture de Paris Région Ile-de-France. Les partenaires sociaux, les structures de prévention et les collectivités territoriales sont associés à la démarche. Un focus particulier est envisagé sur les PME. La Ville de Paris entend apporter un focus spécifique sur le travail de nuit. Cette future coopération permet d'envisager de nouvelles actions spécifiques concernant les travailleurs de nuit : formation du personnel de santé, sensibilisation des travailleurs de nuit sur les risques spécifiques liés à la santé.
<b>Pilotage</b>	Préfecture de Paris Région Ile-de-France : Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>Partenaire</b>	Ville de Paris
<b>Calendrier</b>	2016-2017 : Participation à l'élaboration du Plan régional santé au travail 2018 : Mise en œuvre des actions issues du Plan

<b>Action</b>	<b>La garde des enfants en horaire tardif</b>
<b>Description</b>	Dans le cadre d'une <a href="#">convention entre la Ville de Paris et l'APHP</a> , l'APHP s'engage à augmenter les capacités d'accueil réservées aux enfants parisiens sur des horaires correspondant aux besoins des Parisiens (prise en compte du travail de nuit). Par ailleurs, la Ville de Paris réfléchit à étendre les horaires des crèches familiales actuellement de 7h30 à 18h30 afin de répondre à l'évolution des rythmes de travail.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris, APHP
<b>Calendrier</b>	D'ici le 1 <sup>er</sup> trimestre 2020 : augmentation des places d'accueil de l'APHP

## LE DIAGNOSTIC CROISÉ DES NUITS PARISIENNES

<b>Action</b>	<b>La cartographie des nuits parisiennes</b>
<b>Description</b>	Les groupes de travail du Conseil de la Nuit ont proposé de réaliser des cartographies croisées des nuits parisiennes afin de mieux visualiser l'offre d'activités nocturnes, les problématiques générées par ses activités et les réponses apportées. L'objectif étant une meilleure appropriation de la situation ainsi que la possibilité de mieux étudier la cohérence des dispositifs.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris, Atelier Parisien de l'Urbanisme
<b>Partenaires</b>	Préfecture de Police
<b>Calendrier</b>	Juin 2016 : premières cartographies présentées en assemblée plénière : commerces ouverts la nuit, établissements, quartiers festifs et réponses apportées, services en ouverture tardive Début 2017 : cartographie des verbalisations et approfondissement de la cartographie des établissements



# LA RÉGULATION DE LA VIE NOCTURNE

## LA CONCERTATION LOCALE

<b>Action</b>	<b>Le réseau des élus référent Nuit et les commissions locales de concertation</b>
<b>Description</b>	<p>Dans chaque mairie d'arrondissement un <b>Élu référent nuit</b> coordonne les initiatives locales concernant la vie nocturne. Il est le point de contact pour les porteurs de projets éphémères nocturnes, type événement festif. Il est responsable du vivre ensemble la nuit et peut mettre en place, si nécessaire, des commissions locales de concertation.</p> <p>Ces <b>commissions locales de concertation</b> impliquent, sous l'égide des mairies d'arrondissement, les riverains, les établissements et les commissariats et permettent dans certains quartiers de définir les conditions d'un bon usage de la nuit. Elles ont pour objectif la réduction des nuisances liées aux activités nocturnes : bruit, propreté, incivilités, etc. Les commissions peuvent mettre en œuvre des solutions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chartes des usages de la rue</li> <li>- actions de sensibilisation, de formation, de prévention, de médiation, de coercition</li> <li>- dispositif de mesures de bruit</li> <li>- équipements d'insonorisation</li> <li>- coordination des signalements des riverains</li> </ul> <p>Les élus référent nuit se réunissent tous les 3 mois sous la présidence du Conseiller de Paris délégué à la nuit. Les actions du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic partagé, échange de pratiques et soutien aux initiatives telles que les chartes locales ou les commissions locales de concertation ;</li> <li>- identification globale des sites problématiques et réponses apportées ;</li> <li>- démarches communes pour obtenir : un renforcement des moyens de la Ville en termes de propreté, une meilleure formation des chuteurs, la sensibilisation d'un plus grand nombre d'établissements, une meilleure prise en compte du temps nocturne par les futures brigades de lutte anti-incivilité, la diffusion des équipements innovants pour l'insonorisation, la répartition des parcours des Pierrots de la Nuit, etc.</li> <li>- coordination par le Secrétariat Général du dispositif renforcé sur le Canal Saint Martin.</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Calendrier</b>	En cours depuis 2015. Réunions trimestrielles des élus.

Action	<b>Le dispositif de mesure des nuisances sonores</b>
Description	<p>La Ville de Paris a attribué une subvention en 2016 à Bruitparif pour le développement et la mise en place d'un dispositif innovant de mesure des nuisances sonores. Le dispositif est implanté localement dans le cadre d'une démarche concertée associant lesmairies d'arrondissement, les commissariats, les établissements et les riverains.</p> <p>Ce dispositif permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ favoriser la concertation par l'apport de données scientifiques.En particulier, dans le cadre des chartes locales, les mesures permettront de préciser les engagements des établissements à ne pas dépasser un volume sonore défini ;</li> <li>▪ aider les exploitants à mieux gérer le volume sonore de leur clientèle par l'envoi d'alertes SMS quand celui-ci dépasse un seuil prédéfini ;</li> <li>▪ orienter l'action publique. En effet,l'information en temps réel et un système de reporting quotidien des mesures permettront de mieux cibler les interventions des agents de la Ville et de la policesur les quartiers où l'on mesure une augmentation du bruit ;</li> <li>▪ sensibiliser le public en communiquant sur les résultats.</li> </ul>
Pilotage	Ville de Paris, mairies d'arrondissement et Bruitparif
Partenaires	Commissariats, associations de riverains, conseils de quartiers, établissements, HAROPA
Calendrier	<p>2016, début 2017 : Phase expérimentale. Implantation du dispositif sur cinq sites festifs : le port de la Gare, la place Sainte Catherine, le quartier du Carreaux du Temple, le canal Saint Martin, le quartier des Halles.</p> <p>2017 : Pérennisation des 5 sites et implantation du dispositif sur de nouveaux sites à définir.</p>

Action	<b>Les chartes locales d'usage de la rue</b>
Description	<p>Afin de formaliser et de promouvoir les engagements pris par les établissements à réduire les nuisances dans le cadre de commissions de concertation, des chartes locales d'usage de la rue ont été créées dans certains quartiers : charte du quartier Ramey-Clignancourt, charte des Ports de la Gare et Bercy, charte de la Butte aux Cailles, charte du quartier des Enfants Rouges, etc.</p> <p>Le 3 octobre dernier, les membres du Conseil de la <a href="#">charte des Ports de la Gare et de Bercy</a> ont signé la nouvelle version de la charte qui s'étend maintenant sur le 12<sup>ème</sup> arrondissement afin de prendre en compte les nuisances générées par les établissements situés port de Bercy (12<sup>ème</sup>) et subies par les riverains du port de la Gare (13<sup>ème</sup>), le bruit n'ayant pas de frontière. La nouvelle charte intègre le dispositif de mesure des nuisances sonores mis en place par Bruitparif.</p> <p>Lors de l'assemblée plénière du 29 juin 2016, il a été proposé d'évaluer ces chartes locales afin d'en objectiver la plus-value et les limites. Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine a été chargé de faire un bilan des quatre chartes identifiées et de formuler des préconisations pour une plus grande efficacité de cet outil.</p>
Pilotage	Mairies d'arrondissement
Partenaires	Mairie centrale, Préfecture de Police, commissariats, HAROPA, SEMAPA, établissements et leurs organisations professionnelles, associations de riverains et conseils de quartier, Forum Français pour la Sécurité Urbaine (bilan et préconisations)
Calendrier	<p>Février 2016 : Signature de l'avenant à la charte du quartier Ramey-Clignancourt</p> <p>Octobre 2016 : Signature nouvelle charte des Ports de la Gare et de Bercy</p> <p>2016-2017 : Bilan et préconisations</p>

<b>Action</b>	<b>Les commissions de régulation des débits de boissons</b>
<b>Description</b>	La Ville de Paris et la Préfecture de Police vont expérimenter des <b>Commissions de régulation des débits de boissons</b> dans les 10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> arrondissements. Ces commissions réuniront la mairie et le commissariat de l'arrondissement concerné, la Préfecture de Police et la mairie centrale ainsi que les organisations représentatives des débits de boisson. La mission principale de ces commissions consistera à coordonner les actions des pouvoirs publics pour répondre aux signalements et infractions dont peuvent faire l'objet certains établissements afin d'intervenir en amont de la sanction dans une démarche de prévention et d'accompagnement par les pairs.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris, Mairies d'arrondissements, Préfecture de Police
<b>Partenaires</b>	Organisations professionnelles des établissements de nuit
<b>Calendrier</b>	Démarrage décembre 2016

## LA SENSIBILISATION DES NOCTAMBULES AUX BONNES PRATIQUES FESTIVES

<b>Action</b>	<b>Les campagnes de sensibilisation des noctambules</b>
<b>Description</b>	Afin de promouvoir les bonnes pratiques festives auprès des noctambules, la Ville de Paris réalise des campagnes de sensibilisation concernant l'alcoolisation massive, la propreté et le respect de la tranquillité des riverains. Ces campagnes se déploient sur les réseaux sociaux de la Ville et des établissements et sur l'espace public, sous forme d'affiches, de panneaux de signalisation et de banderoles dans les quartiers festifs, ainsi que de diffusion de dépliants dans les établissements et sur la voie publique. Des messages sont également diffusés sur les écrans tactiles des abribus et sur les écrans des bornes Vélib'. La campagne de la saison estivale 2016, « <a href="#">Paris-de-nuit, adoptez la bonne conduite</a> », a été mise en œuvre sur le Port de la Gare, le quartier Oberkampf et le bassin de la Villette. Les riverains des quartiers Oberkampf et du Port de la Gare ainsi que des jeunes du Conseil Parisien de la Jeunesse ont été consultés lors de la conception. L'évaluation de la campagne est mise en œuvre fin 2016.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	Mairies d'arrondissement, associations de riverains, établissements et leurs organisations professionnelles, associations de prévention et de médiation
<b>Calendrier</b>	2016 : Mise en œuvre de la campagne « <a href="#">Paris-de-nuit, adoptez la bonne conduite</a> » 2017 : Pérennisation de la campagne et élargissement sur d'autres quartiers à définir.

<b>Action</b>	<b>Le dispositif des Pierrots de la Nuit</b>
<b>Description</b>	La Ville de Paris attribue chaque année une subvention à l'AMUON pour le développement du dispositif de prévention des nuisances sonores <b>Les Pierrots de la Nuit</b> selon les orientations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la professionnalisation des débits de boissons : diffusion des bonnes pratiques, formation des chuteurs et portiers, amélioration des aménagements d'insonorisation, formation à la concertation avec les riverains et à la sensibilisation de la clientèle, etc.</li> <li>- Renforcement de la coopération avec les mairies d'arrondissements afin de les soutenir dans leurs actions de règlement des conflits entre riverains et établissements (accompagnement des établissements concernés en vue de professionnaliser leurs pratiques) ;</li> <li>- Actions de sensibilisation des clients : intervention des médiateurs sur un nombre de parcours réduits afin d'améliorer la redondance des messages.</li> </ul>

<b>Pilotage</b>	AMUON
<b>Partenaires</b>	Ville de Paris, Mairies d'arrondissements, Préfecture de Police
<b>Calendrier</b>	Depuis 2011

<b>Action</b>	<b>Le dispositif Fêtez Clairs</b>
<b>Description</b>	Depuis 2004, le dispositif <i>Fêtez Clairs</i> recouvre un ensemble d'actions de prévention en milieux festifs menées par un collectif coordonné d'associations. L'objectif de ce dispositif est de promouvoir une culture de la fête favorable à la santé et au bien-être des jeunes par le développement de stratégies personnelles et environnementales de réduction des risques liés à la fête. A l'occasion des 12 ans de <i>Fêtez Clairs</i> , le Département de Paris et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, financeurs du dispositif, ont souhaité qu'il soit soumis à une évaluation externe afin d'une part de mesurer son impact, ses réussites et ses limites et d'autre part d'analyser l'organisation mise en place pour assurer sa gouvernance et sa coordination. La visée finale étant de proposer des perspectives d'évolution et d'amélioration de ce dispositif tant dans ses modes d'intervention auprès des publics que dans son mode d'organisation interne.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Kiosque Infos Sida Toxicomanie
<b>Partenaires</b>	Préfecture de Police, Aremedia, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie-75, Association Charonne, Avenir Santé, CRIPS-IDF, Emergence-Espace Tolbiac, CSAPA Charles Nicole, Forum Français pour la Sécurité Urbaine, Planet Rollers, Réseaux en Ile de France, SIS Animation, Solidarité Sida, Techno Plus
<b>Calendrier</b>	Création : 2004. Dispositif pérenne. Evaluation : Fin 2016 - début 2017

<b>Action</b>	<b>Le projet Com2Party et la campagne CelebrateSafe</b>
<b>Description</b>	Afin de mettre en place une stratégie efficace d'utilisation des réseaux sociaux des discothèques et organisateurs de soirées pour diffuser des messages de prévention auprès de leurs publics, la Ville de Paris participe au projet <a href="#">Com2party</a> porté par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine avec les villes de Toulouse et Marseille. Une campagne commune utilisant les réseaux sociaux des acteurs de la fête intitulée <a href="#">CelebrateSafe</a> a été expérimentée en septembre et octobre 2016. L'évaluation de cette campagne actuellement en cours permettra d'élaborer une stratégie pour le développement futur de ce type d'intervention.
<b>Pilotage</b>	Forum Français pour la Sécurité Urbaine
<b>Partenaires</b>	Villes de Paris, Marseille et Toulouse, Institut National de Prévention et d'Education à la Santé, dispositifs Fêtez Clairs, Plus Belle la Nuit et Fêtons Plus Risquons Moins
<b>Calendrier</b>	2015-2017 : Mise en œuvre du projet Com2Party Septembre-octobre 2016 : Mise en œuvre de la campagne CelebrateSafe

<b>Action</b>	<b>Qualifier les acteurs jeunesse sur les conduites à risques</b>
<b>Description</b>	Afin de prévenir les risques liés aux pratiques festives (consommation d'alcool et de drogues) dès l'adolescence, la Ville de Paris souhaite former les acteurs jeunesse de la Ville à sensibiliser les jeunes sur ces risques en s'appuyant sur les Mairies d'arrondissements : organisation de séances de sensibilisation par le dispositif Fêtez Clairs à destination des équipes municipales Jeunesse en lien au quotidien avec les jeunes sur l'espace public.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	Dispositif Fêtez Clairs, structures Jeunesse
<b>Calendrier</b>	2017 : Expérimentation dans le 18 <sup>ème</sup> arrondissement dans le cadre du séminaire annuel des acteurs Jeunesse.

<b>Action</b>	<b>La prévention de l'alcoolisation massive</b>
<b>Description</b>	Afin de réduire les dommages liés à l'alcoolisation massive chez les jeunes, une campagne de prévention de l'alcoolisation massive va être diffusée sur les réseaux sociaux.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale 75 (MILDECA), Préfecture de Police, Agence Régionale de la Santé, Santé Publique France, dispositif Fêtez Clairs
<b>Calendrier</b>	2015 : Élaboration de la campagne 2017 : Mise en œuvre de la campagne

<b>Action</b>	<b>La mission de service civique « les volontaires des nuits parisiennes »</b>
<b>Description</b>	Afin de renforcer la présence humaine la nuit sur l'espace public, la Ville de Paris a étudié, avec l'association Unis-Cité, la possibilité de créer un groupe de jeunes en service civique qui interviendraient sur l'espace public la nuit en coordination avec les correspondants de nuit, les brigades de lutte contre les incivilités, les pierrots de la nuit et Fêtez Clairs. Bien que prometteur, ce projet ne peut aboutir actuellement car les modalités obligatoires d'encadrement des jeunes en service civique ne permettent pas de réaliser les objectifs initiaux.
<b>Pilotage</b>	Unis-Cité, Ville de Paris
<b>Calendrier</b>	Abandon du projet

## LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

<b>Action</b>	<b>La brochure « Prends soin de tes potes »</b>
<b>Description</b>	Les groupes de travail « Prévention des conduites à risques » et « Discriminations la nuit » avaient proposé de sensibiliser les noctambules sur la solidarité entre amis lors de soirées ainsi que sur la notion de consentement aux relations sexuelles. Le collectif inter-associatif Fêtez Clairs a réalisé, avec le soutien de la Ville de Paris, le dépliant « <a href="#">Prends soin de tes potes</a> » pour répondre à cette proposition. Les jeunes du Conseil Parisien de la Jeunesse ont été consultés lors de la conception. Cette brochure est diffusée dans les établissements de nuit parisiens.
<b>Pilotage</b>	Le Kiosque Infos Sida Toxicomanie
<b>Partenaires</b>	Ville de Paris (subvention), dispositif Fêtez Clairs
<b>Calendrier</b>	2016 : Impression juin 2016. Diffusion en cours

<b>Action</b>	<b>La campagne de prévention des discriminations dans les établissements de nuit</b>
<b>Description</b>	Afin de réduire les pratiques discriminatoires dans les milieux festifs parisiens, le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie propose de mettre en œuvre une campagne de prévention des pratiques discriminatoires (racisme, LGBTphobie, sexisme, harcèlement, sérophobie...) dans les établissements de nuit. Il s'agit notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'informer et de sensibiliser les noctambules sur les discriminations en lien avec les stratégies individuelles de réduction des risques liés à la suralcoolisation et à la consommation de produits psychoactifs, en particulier en amont de la soirée ;</li> <li>▪ d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les établissements de nuit et les organisateurs d'événements dans la prévention et la gestion des comportements discriminatoires, en lien avec les stratégies</li> </ul>

	<p>environnementales de réduction des risques liés à la consommation d'alcool et autres produits psychoactifs. L'objectif pour 2017 est d'accompagner 15 établissements.</p> <p>La campagne valorisera le REseauPARisien de REpérage des discriminations (REPARE).</p>
<b>Pilotage</b>	Le Kiosque Infos Sida Toxicomanie
<b>Partenaires</b>	Ville de Paris, dispositif Fêtez Clairs, associations de lutte contre les discriminations, organisations professionnelles des établissements de nuit
<b>Calendrier</b>	2016 : étude préalable 2017 : expérimentation auprès de 15 établissements de nuit

<b>Action</b>	<b>L'accessibilité des établissements de nuit</b>
<b>Description</b>	<p>Afin d'accompagner les commerces parisiens dans la mise en accessibilité de leurs établissements aux personnes en situation de handicap, la Ville de Paris a produit une plaquette qui a été diffusée auprès des établissements de nuit.</p> <p>Par ailleurs, la Ville de Paris soutient l'association Jaccede dans l'organisation de la Nuit de l'Accessibilité qui a eu lieu le 11 juin 2016 dans les salons de l'Hôtel de Ville. La Ville de Paris promeut également le référencement des établissements de nuit dans l'application Jaccede.com. Cela permet aux personnes en situation de handicap de connaître les conditions d'accessibilité des établissements référencés.</p>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris, association Jaccede
<b>Partenaires</b>	Préfecture de Police
<b>Calendrier</b>	2016 : diffusion de la plaquette sur la mise en accessibilité des établissements et accueil de la Nuit de l'Accessibilité 2017 : Poursuite de l'accompagnement des commerces et du soutien à l'association Jaccede.

<b>Action</b>	<b>L'événement « A Nous la Nuit ! »</b>
<b>Description</b>	<p>Le vendredi 2 septembre dernier, le collectif « À Nous la Nuit! » organisait la première édition de sa grande soirée annuelle de sensibilisation. Cet événement s'est déroulé en plusieurs temps, avec une marche puis des prises de parole autour de stands associatifs et des concerts en soirée au Point Éphémère, pour rendre visibles les discriminations liées au genre et à la sexualité dans l'espace urbain la nuit.</p> <p>Facebook : <a href="https://www.facebook.com/NousNuit/">https://www.facebook.com/NousNuit/</a> Twitter : <a href="https://twitter.com/nousnuit">https://twitter.com/nousnuit</a> Site web : <a href="http://www.anouslanuit.fr">www.anouslanuit.fr</a></p>
<b>Pilotage</b>	A Nous la Nuit !
<b>Partenaires</b>	Ville de Paris, Point Éphémère
<b>Calendrier</b>	Septembre 2016

## LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

<b>Action</b>	<b>Les Brigades de lutte contre les incivilités</b>
<b>Description</b>	Les <a href="#">brigades de lutte contre les incivilités</a> se mettent progressivement en place depuis septembre 2016. Actuellement, 140 nouveaux agents de l'unité d'appui de la Brigade d'Intervention de Paris sont en formation afin d'être assermentés. Ils vont bénéficier, dans le cadre de leur formation, d'une sensibilisation sur les conduites à risques avec Fêtez Clairs ainsi que d'un échange avec les Pierrots de la Nuit et des représentants des établissements de nuit. La formation croisée des intervenants proposée par les groupes de travail commence donc à se mettre en œuvre.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	Pour la formation : Dispositif Fêtez Clairs, AMUON, SNEG & CO, CSCAD, UMIH, SYNHORCAT, Collectif Culture Bar Bars
<b>Calendrier</b>	2016-2017 : mise en place progressive des brigades de lutte contre les incivilités Début 2017 : formation croisée

## LA PRÉVENTION DE LA CONCENTRATION DES DÉBITS DE BOISSONS

<b>Action</b>	<b>Les zones protégées de transfert et de translation de licence IV de débits de boissons</b>
<b>Description</b>	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2016, la loi autorise les transferts de licence de débits de boissons de 4 <sup>ème</sup> catégorie dans l'ensemble de la région Ile-de-France et non plus seulement les translations entre communes au sein d'un même département. Il existe donc un risque que des licences de débits de boissons implantées hors de Paris viennent s'installer dans Paris qui accueille déjà 1 licence pour 250 habitants alors que le taux légal maximum est de 1 licence pour 400 habitants. Afin de prévenir l'installation de nouvelles licences de débits de boissons dans des rues présentant déjà une concentration importante de commerces de ce type propre à générer des troubles importants à l'ordre public, la Préfecture de Police, en lien avec la Ville de Paris, institue par arrêté des zones protégées de transfert et de translation de licence de débits de boissons. Ces zones ont pour objectif de préserver l'ordre, la tranquillité et la santé publics dans les secteurs concernés.
<b>Pilotage</b>	Préfecture de Police
<b>Partenaires</b>	Ville de Paris
<b>Calendrier</b>	Fin 2016 : Arrêtés instituant des zones protégées dans les 8 <sup>ème</sup> , 9 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> arrondissements 2017 : Possibilité de créer de nouvelles zones protégées





## LA PROMOTION DE LA VIE NOCTURNE

Action	La promotion via les outils de communication de la Ville
Description	<p>Afin de promouvoir l'offre d'activités nocturnes, <b>Lesnuits.paris</b> (le volet Nuit de l'agenda collaboratif de la Ville <b>Quefaire.paris</b>) a renforcé ses liens avec les établissements de nuit.</p> <p>L'offre d'activités nocturnes alternative à la fête a également sa place sur le site, par exemple les piscines ouvertes tard. Une page destinée à la sensibilisation des noctambules est en développement: <a href="http://quefaire.paris.fr/articles/360">http://quefaire.paris.fr/articles/360</a>.</p> <p>Enfin, des dossiers spécifiques sont accessibles pour promouvoir la diversité des nuits parisiennes.</p> <p><b>Certains sont pérennes comme :</b></p> <p>Une nuit un quartier <a href="http://quefaire.paris.fr/articles/345">http://quefaire.paris.fr/articles/345</a>            La nuit à Paris, on nage <a href="http://quefaire.paris.fr/articles/365">http://quefaire.paris.fr/articles/365</a>            Où dîner à 4h du mat' <a href="http://quefaire.paris.fr/articles/370">http://quefaire.paris.fr/articles/370</a>            Lire la nuit à Paris <a href="http://quefaire.paris.fr/articles/363">http://quefaire.paris.fr/articles/363</a>            5 astuces pour une bonne soirée <a href="http://quefaire.paris.fr/articles/360">http://quefaire.paris.fr/articles/360</a>            Vivre la nuit <a href="http://quefaire.paris.fr/articles/351">http://quefaire.paris.fr/articles/351</a></p> <p><b>D'autres sont mis à jour chaque semaine :</b></p> <p>Les meilleurs concerts de la semaine <a href="http://quefaire.paris.fr/son">http://quefaire.paris.fr/son</a>            #LesNuitsParis le best of <a href="http://quefaire.paris.fr/articles/249">http://quefaire.paris.fr/articles/249</a></p>
Pilotage	Ville de Paris
Calendrier	En continu

Action	La promotion touristique des nuits parisiennes
Description	<p>Afin d'améliorer la promotion des nuits parisiennes auprès des touristes, un groupeaction dédié a été créé. Il réunit l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP), le Comité Régional du Tourisme (CRT), la Direction de l'Information et de la Communication de la Ville et des représentants des milieux festifs. Il a tenu sa première réunion en avril 2016.</p> <p>La mise en place de cette coordination a permis de coordonner la promotion des nuits parisiennes sur l'ensemble des médias investis par les acteurs (sites Internet, magazines, dossiers de presse etc.)</p> <p>Cette collaboration a également permis l'organisation par l'OTCP d'une visite presse internationale en juin 2016, dédiée à la promotion des nuits parisiennes : une trentaine de journalistes et bloggeurs internationaux ont pu visiter des lieux nocturnes originaux et des festivals de musique (Weather Festival et We Love Green).</p>

	<p>Dans le cadre du Plan de relance de la destination Paris, les acteurs de la nuit ont participé à la création du <a href="#">visuel</a> dédié aux nuits parisiennes.</p> <p>Pour finir, la mise en œuvre à partir de 2017 du Schéma de développement touristique de la Ville de Paris, voté en novembre 2016 par le Conseil de Paris, comprend des fiches action concernant la promotion de la vie nocturne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afterwork pour les congrès</li> <li>- Connaissance mutuelle des professionnels de la nuit et du tourisme</li> <li>- Projet de magazine diffusé à l'issue des festivals</li> <li>- Mobilisation des français à l'étranger</li> <li>- Création de supports de communication</li> <li>- Projet de Pass Nuit</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	Office de Tourisme et des Congrès de Paris, Comité Régional du Tourisme, Organisations professionnelles des établissements de nuit
<b>Calendrier</b>	<p>2016 : Création du groupe action, renforcement de la visibilité des nuits parisiennes dans les outils de communication</p> <p>2017 : Poursuite et mise en place des actions du Schéma de Développement Touristique de la Ville de Paris</p>

<b>Action</b>	<b>Paris Capitale des Cabarets</b>
<b>Description</b>	Fortement touchés par la baisse de fréquentation dans le secteur du tourisme, 14 cabarets parisiens se sont unis à la Ville de Paris et à l'Office de Tourisme pour organiser une grande opération de valorisation intitulée « Paris Capitale des Cabarets ». Sur le site de l'Office de Tourisme, un jeu concours en plusieurs langues a permis de découvrir les établissements participants et de gagner 4 séjours exceptionnels à Paris. Durant toute la semaine du 24 octobre 2016, des places étaient également à gagner sur les réseaux sociaux de la Ville de Paris et de l'Office de tourisme.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris, l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris et 14 cabarets parisiens
<b>Calendrier</b>	Semaine du 24 octobre 2016 Reconduction annuelle prévue

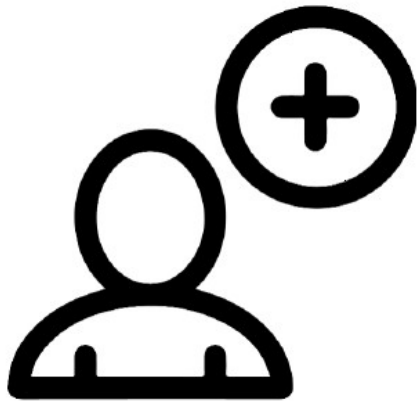
<b>Action</b>	<b>La vidéo « les nuits parisiennes »</b>
<b>Description</b>	Afin de promouvoir la diversité des nuits parisiennes, une vidéo a été réalisée et produite par DBBI Productions en partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris et la Ville de Paris. La vidéo existe en deux langues : français et anglais. Le projet a été intégralement financé par les partenaires qui apparaissent dans la vidéo. Elle a été diffusée durant 3 mois (de mai à juillet) sur tous les vols Air France, soit 21 700 vols. Cela représente 5 millions de passagers dont 50 % de français. Visionner la vidéo <a href="#">ICI</a> .
<b>Pilotage</b>	Office de Tourisme et des Congrès de Paris
<b>Partenaires</b>	DBBI Productions, Ville de Paris, Air France
<b>Calendrier</b>	Diffusion de mai à juillet 2016

<b>Action</b>	<b>L'expérimentation d'un Pass Nuit à la Paris ElectronicWeek (PEW)</b>
<b>Description</b>	<p>La Ville de Paris, dans le cadre de sa nouvelle Stratégie Tourisme, a soutenu la création d'un Pass Nuit expérimental, proposé par Technopol et mis en œuvre par PayinTech, en association avec Trax (pour l'appli mobile). PEWCash, un bracelet tout-en-un utilisant la technologie NFC et ne nécessitant pas de réseau Internet, a ainsi permis aux participants, pendant toute la durée de la PEW, d'accéder aux conférences et aux soirées du PEW OUT, de payer dans des restaurants, bars et concepts stores partenaires. Ce paiement innovant donnait également lieu dans tous les commerces partenaires à une réduction immédiate.</p> <p>Les lieux partenaires étaient quant à eux équipés de terminaux mobiles ou fixes</p>

	<p>permettant de lire les supports des festivaliers et ainsi gérer les entrées et les paiements.</p> <p>Le bilan positif de cette expérimentation va permettre d'envisager la mise en œuvre d'un Pass Nuit plus large, qui doit structurer l'offre de la destination Paris et renforcer l'attractivité de la destination pour les jeunes européens.</p>
<b>Pilotage</b>	Technopol
<b>Partenaires</b>	Ville de Paris, PayinTech, Trax magazine
<b>Calendrier</b>	Mise en œuvre du 21-24 septembre 2016

<b>Action</b>	<b>La communication du Conseil de la Nuit</b>
<b>Description</b>	<p>En termes de communication interne, le Ville de Paris relaie systématiquement les informations pertinentes (appels à projets, conférences, parutions, etc.) auprès des membres du Conseil de manière ciblée, en fonction de leurs intérêts. Depuis mai 2016, une newsletter informe les membres du Conseil des actualités et avancées de la politique de la vie nocturne à Paris.</p> <p>Une page dédiée a été créée sur le site Paris.fr : <a href="http://www.paris.fr/nuit">www.paris.fr/nuit</a>. Un document de promotion en version française et anglaise a été réalisé pour une diffusion institutionnelle.</p>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Calendrier</b>	<p>Depuis mai 2016 : parution d'une newsletter tous les 4 mois</p> <p>Fin 2016 : Parution d'un dépliant de présentation du Conseil de la Nuit</p>

<b>Action</b>	<b>La rencontre européenne sur la vie nocturne</b>
<b>Description</b>	<p>Afin de favoriser les échanges de pratiques entre métropoles françaises et européennes sur les politiques de la vie nocturne, la Ville de Paris souhaite organiser fin juin 2017 une rencontre européenne au cours de laquelle des représentants des villes avec lesquelles nous sommes en contact régulier viendront partager leurs expériences.</p>
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	En cours d'élaboration
<b>Calendrier</b>	Fin juin 2017



## LA PARTICIPATION À LA POLITIQUE DE LA VIE NOCTURNE

<b>Action</b>	<b>Les groupes de travail du Conseil de la Nuit</b>
<b>Description</b>	Le Conseil de la Nuit rassemble plus de 200 acteurs issus d'institutions, d'organismes spécialisés, d'associations, de syndicats, d'organisations professionnelles et d'entreprises. Ces acteurs sont impliqués dans sept groupes de travail thématiques qui ont permis d'élaborer de manière concertée un plan qui se décline en 37 actions. Des groupes action ont également été constitués afin de mettre en œuvre certaines d'entre elles.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	Les membres du Conseil de la Nuit
<b>Calendrier</b>	2015 : Réunions des groupes de travail thématiques pour l'élaboration des actions Début 2016 : Réunions des groupes action Fin 2016 - 2017 : réunions des groupes de travail thématiques pour l'accompagnement des mesures mises en œuvre.

<b>Action</b>	<b>Le comité des noctambules</b>
<b>Description</b>	Les institutions, les établissements et les riverains ont régulièrement l'occasion de s'exprimer sur la politique de la Nuit à Paris. Pour donner une voix à tous ceux qui profitent des nuits parisiennes, la Maire de Paris a souhaité instituer un Comité des Noctambules. Les « noctambules » sont les usagers de l'offre d'activités de loisir la nuit à Paris : bars, concerts, discothèques, expositions en nocturne, pique-nique, activités sportives, usagers des équipements publics ouverts la nuit (gymnases, piscines, bibliothèques, centres d'animation etc.). Tous les deux ans, 15 femmes et 15 hommes sont sélectionnés pour participer au comité.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Partenaires</b>	Etablissements de nuit et leurs organisations professionnelles (diffusion campagne de recrutement)
<b>Calendrier</b>	Octobre 2016 : campagne de recrutement 3 novembre 2016 : Tirage au sort Décembre 2016 : week-end d'intégration des membres du comité Fin 2018 : Renouvellement du comité

<b>Action</b>	<b>Le Manifeste parisien sur la vie nocturne</b>
<b>Description</b>	Afin de clarifier ses engagements concernant sa politique de la vie nocturne et d'appeler à la mobilisation des acteurs et des citoyens, la Ville de Paris, avec le soutien d'un groupe action dédié, a réalisé le Manifeste parisien pour la vie nocturne. Un guide précisera les orientations du Manifeste et rendra accessible les ressources relatives aux différents articles du Manifeste. Ce guide sera mis en ligne sur Paris.fr.
<b>Pilotage</b>	Ville de Paris
<b>Calendrier</b>	Octobre 2016 : validation et diffusion du Manifeste Janvier 2017 : validation et diffusion du guide accompagnant le Manifeste

